



TOGOLESE ASSOCIATION OF BALTIMORE

A non-profit organization 501(c)(3)

www.togolaisdebalto.org

1807 Pennsylvania Ave, Baltimore, MD 21217

Unity

Fraternity

Progress

AVANTAGES ET DROITS

Chaque membre de l'Association des Togolais de Baltimore bénéficiera des avantages suivants au cours des évènements ci-dessous énumérés à condition d'avoir régulièrement rempli les formalités d'adhésion, d'être membre actif pendant au moins douze mois et d'être à jour de cotisations.

1. Evènements heureux :

- a. **Mariage** : cadeau d'une valeur de cent dollars (\$100.00).
- b. **Naissance ou Baptême** : cadeau d'une valeur de cinquante dollars (\$50.00).
- c. **Anniversaire** : si une fête est organisée par un membre, les autres membres de l'association prendront part dans la mesure du possible aux festivités en guide de solidarité et honneur au concerné(e).
- d. **Diplôme de fin d'études** (Graduation) : une enveloppe d'une valeur de cinquante dollars (\$50.00) sera remise au diplômé(e).

2. Evènements malheureux :

- a. En cas de **décès d'un membre**, une enveloppe de cinq mille dollars (\$5.000.00) par une contribution de cent dollars (\$100.00) par membre sera remise au bénéficiaire.
En cas de **décès de parents, enfants légitimes ou adoptifs** d'un membre, une enveloppe de mille dollars (\$1.000.00) sera remise au membre régulièrement inscrit dans l'association. Ladite somme sera issue d'une contribution de dix dollars (\$10.00) par membre et complétée en cas d'insuffisance par la caisse de l'association.
- b. Hospitalisation : visites et dons volontaires.
- c. Perte d'emploi : visites et dons volontaires.
- d. Arrestation suivi d'emprisonnement : visites et règlement des frais d'avocats sous forme de prêt à rembourser.

Les membres de l'association faisant partie d'une même famille bénéficieront individuellement des avantages et droits à condition que chacun d'eux soit en règles conformément à nos statuts.

N.B. : Lors des évènements ci-dessus décrits, l'association assistera les membres concernés dans l'organisation des activités selon les circonstances.

Pour les fêtes et veillées funèbres, il a été retenu que chaque dame en venant, arrive avec un plat de son choix. Les hommes de leur cote viendront avec des boissons (eau, et boissons non alcoolisées). Il a été également souhaité que tout membre fasse preuve de solidarité en s'offrant volontairement une disponibilité dans les démarches liées à la résolution des problèmes posés.

Journée de l'Association : Organisation de manifestations de prière et réjouissance le **premier samedi du mois de septembre**.

Mandat du bureau : L'assemblée élit le président pour une période de deux ans renouvelable une fois. Les autres membres du bureau pourront conserver leurs postes sur plusieurs mandats s'ils le désirent, avec l'approbation de l'assemblée. L'assemblée statue après que toute voie de candidature volontaire ait été explorée et épuisée, l'approuve.